



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Novembre 2023

02 11 : Léon (Huchet) – La DDTM répond à notre courrier du 31 juillet (retirer le chapiteau situé dans le périmètre de la réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet) : « ...*Nous prenons bonne note de votre demande et nous allons travailler avec le conservateur de la réserve pour que cela ne se reproduise pas la saison prochaine...* »

03 11 : Pays tarusate - Dossier CAA Bordeaux : EXE23BX00287 – La SEPANSO conteste le classement du dossier et demande l'exécution effective du Jugement 2001117 du Tribunal administratif de Pau du 30/11/2022 (3 pages)

03 11 : Santé : la SEPANSO demande à Laurence BOONE, secrétaire d'État chargée des affaires européennes, d'appeler la Commission européenne à respecter les engagements du Green Deal en matière de produits chimiques, de systèmes alimentaires et de bien-être animal. La santé des Européens et l'avenir de la transition économique verte de l'UE sont en jeu

04 11 : Qualité de l'air – La SEPANSO écrit à Christophe Béchu (4 pages) à propos de la Révision de la directive sur la qualité de l'air ambiant. La société civile appelle à obtenir un résultat ambitieux.

06 11 : Mimizan – Le maire répond à notre courriel du 31 octobre : « ... *la page internet de la commune a été complétée....* »

07 11 : Léon – la Préfète répond à notre courrier sollicitant le retrait de l'arrêté 2023-984 portant autorisation de défrichement. Elle constate qu'il y avait dans l'arrêté des erreurs matérielles et transmet le nouvel arrêté (2023-1269). Par contre elle affirme que la proximité avec plusieurs zonages naturels et la présence d'habitats communautaires ne sont pas suffisants pour motiver un refus de défrichement au regard du 8° de l'article L.341-6 du Code forestier qui doit s'apprécier à l'échelle « d'une région ou d'un territoire ».

07 11 : Soustons – 5^{ème} rencontres annuelles entre les élus et les acteurs de la filière forêt bois des Landes de Gascogne - Pour une vision partagée pour l'amélioration continue des pratiques forestières et la préservation de la biodiversité dans le cadre de la sylviculture de production du massif des Landes de Gascogne – Hervé Le Bouler et Jean-Pierre Lesbats ont représenté la SEPANSO

07 11 : Mont de Marsan - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques – 1 seul dossier : Altae à Castets - Georges Cingal a représenté les Associations de protection de la nature et de l'environnement – PV officiel : 3 pages + annexe (Notes préparatoires SEPANSO : 5 pages)

08 11 : Ygos Saint-Saturnin – Déclaration d'appel 23/02376 – n° RG 23/03932 – La Cour d'appel de Pau a enregistré l'appel déposé par Me Cécile Felix (Cabinet CASADEBAIG – ELIGE PAU) à l'encontre du jugement rendu le 10 octobre 2023 (RG n°2022001139) par le Tribunal de Commerce de Dax

08 11 : Mimizan – 22BX02639 – Mémoire des Amis de la Terre devant la Cour administrative d'appel (12 pages)

09 11 : GPSO – La SNCF adresse le n°2 de la Lettre « SO connecté », lettre d'information sur le Grand projet du Sud-Ouest (8 pages)

09 11 : Clermont – La SEPANSO interroge la préfète au sujet d'une zone humide (roseaux et pièce d'eau fréquentée par des martins-pêcheurs...) remblayée avec les terres extraites pour réaliser un gros fossé. Copie à OFB et DDTM.

09 11 : Bordeaux – réunion Schéma régional des carrières – Daniel Delestre a représenté la SEPANSO. Les sections de la SEPANSO Aquitaine avaient émis un avis défavorable au projet

09 11 : Mont de Marsan – Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Jean-Pierre Temboury a représenté la SEPANSO.

09 11 : Rion des Landes - la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rendu son arrêt le 3 octobre 2023 : « *Il est sursis à statuer sur les conclusions de la requête 21BX00004 jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois, courant à compter de la notification du présent arrêt, imparti à l'Etat et à la SAS Rion des bois pour produire devant la cour une autorisation environnementale modificative conforme aux modalités définies aux points 36 à 38 du présent arrêt* ». Nous demandons une entrevue au préfet de région.

09 11 et 10 11 : Biscarrosse – Dans le cadre de la révision du PLU, la municipalité a organisé des « *Balades urbaines et littorales* » animée par un cabinet spécialisé.

- Itinéraire 1 : Centre Bourg-Latécoère
- Itinéraire 2 : Centre Bourg – ZAC Lapuyade
- Itinéraire 3 : Port de Navarrosse – Hautes rives
- Itinéraire 4 : Station Biscarrosse Plage

Jean-Marc Vigneaux a représenté la SEPANSO

10 11 : Bordeaux - Comité Consultatif du volet déchets du SRADDET

10 11 : Bayonne – Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles – Georges Cingal et Michel Botella ont représenté la SEPANSO - Fonctionnement SPPPI Estuaire Adour + information sur le projet de fermes houlomotrices – Schéma d'aménagement port aval – Station de mesure de la qualité de l'air sous influence industrielle – Adour/Actualisation suite plénière - Observatoire des odeurs sur l'estuaire de l'Adour - Questions diverses – PV officiel : 18 pages

10 11 : Campet-Lamolère – La SEPANSO interroge la Préfète au sujet d'un défrichement qui semble illégal.

10 11 : Lettre ouverte (2 pages) adressée à la Préfète : « *Appel à la transparence, l'indépendance et à l'impartialité dans le dossier Terr'Arbouts* » - Sud-Ouest évoque notre communiqué dans un article intitulé : « Si Terr'Arbouts ne se fait pas, ce sera une catastrophe » (porteur du projet cité)

10 11 : Soulèvement de la Terre – « Le Conseil d'État dit non à Darmanin » Sud-Ouest - J.D. Renard rappelle que « *le tribunal administratif de Paris lui avait envoyé un premier rappel à l'ordre en janvier 2022, en jugeant pour partie illégales les activités de la cellule de gendarmerie baptisée Demeter, conçu pour protéger le monde agricole des actes de délinquance, mais aussi des actions de nature idéologiques.* » (La SEPANSO a dénoncé en son temps Demeter)

13 11 : Irrégularité de la procédure d'adoption du SDAGE - Dossier 205521-5 – le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, réagit au mémoire en réplique des associations (cf 25/09/2023) : 20 pages – Le Tribunal administratif de Toulouse fixe la clôture de l'instruction de l'affaire 205521-5 est fixée au 19/12/2023 à 12:00 heures.

13 11 : Bordères & Lamensan – Dossier 22/00197 – Me Ruffié adresse au Tribunal judiciaire de Mont de Marsan les conclusions dans l'intérêt de ma l'ARSBB, de la SEPANSO40 et des riverains : 12 pages + 11 nouvelles pièces jointes.

Ce dossier sera examiné le 22 mai 2024 par la Cour d'Appel de Pau et le 25 juin 2024 par le Tribunal judiciaire de Mont de Marsan.

14 11 : Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Jean Dupouy a représenté la SEPANSO.

14 11 : Vielle Saint-Girons – Comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet – Georges Cingal, accompagné de Jean-Luc Saint-pic et Danièle Combourieu, a représenté la SEPANSO.

15 11 : Fargues – Dossier 1901303-2 (exploitation d'un élevage de canards prêts à gaver) – le tribunal administratif adresse copie du jugement du 10/11/2023 (8 pages) — La SEPANSO & autres étaient défendues par Me Ruffié – *« Les décisions de la préfète des landes du 23 août 2018, du 5 février 2019 et du 20 mai 2020 sont annulées. L'État versera à la SEPANSO et autres une somme globale de 1500 euros ... »*

15 11 : Fargues – Dossier 1901715-2 (bâtiments pour élever des canards prêts à gaver) - - le tribunal administratif adresse copie du jugement du 10/11/2023 (8 pages) — La SEPANSO & autres étaient défendues par Me Ruffié – *« Les conclusions aux fins d'annulation de la requête de la Fédération SEPANSO Landes et autres sont rejetées – L'État versera à la SEPANSO et autres une somme globale de 1200 euros »* (Tous les moyens invoqués de 2 à 23 sont rejetés, mais le pétitionnaire a fait des régularisations)

15 11 : Soustons – Conseil d'administration SEPANSO Landes – Projet de Procès-verbal : 7 pages

15 et 16 11 : Moliets – Nettoyage différencié du littoral landais – Nettoyage manuel sur le lot 6 par l'association : L'arbre à pain.

16 11 : Pouillon – Dossier 2201994-3 (Antenne-Relais – Le Tribunal communique copie du mémoire en défense de Me Emmanuelle Bon-Julien dans l'intérêt de la Société TDF(4 pages + 2 nouvelles pièces jointes)

16 11 : Sans majorité qualifiée (atteinte lorsque deux conditions sont remplies : 55 % des États membres, soit 15 sur 27, qui représentent au moins 65 % de la population européenne) le « Conseil des ministres » de l'Union européenne a laissé ce matin la Commission prendre seule la décision de l'autoriser de nouveau pour 10 années supplémentaires. La SEPANSO déplore cette décision néfaste pour la biodiversité et pour la santé humaine. Nous estimons scandaleux que des études scientifiques n'aient pas été prises en compte et que la Commission n'ait pas pris en compte le principe de précaution. La France en la circonstance a affiché une politique de Gribouille. On ne peut pas gloser sur la biodiversité ou la santé et « en même temps » favoriser la dispersion de molécules toxiques. En ne s'étant pas opposée franchement à la demande de ré-autorisation du glyphosate, la France devra maintenant assumer sa part de responsabilité dans l'effondrement de la biodiversité, les difficultés pour mettre en œuvre la transition agroécologique, ainsi que l'accroissement des maladies chez les agriculteurs, les riverains et les consommateurs

16 11 : Pollutions des eaux fluviales / rejet en eau douces – Le Tribunal judiciaire de Dax informe la SEPANSO que l'affaire a été transmise au parquet du Procureur de la République, près le Tribunal judiciaire de Bayonne compétent pour le motif suivant : domicile de la personne concernée. Renseignement pris, il s'agit du dossier des « Scories de l'Atlantique », la préfecture des Landes avait mis en demeure le responsable de la parcelle « Salinas » située à Tarnos d'évacuer les scories (arrêté du 23/09/2019)

16 11 : Pouillon – Dossier 2201994-1 (Antenne relais) – Le Tribunal administratif communique le mémoire en défense présenté par Me Bon-Julien dans l'intérêt de TDF (3 pages + 5 pièces jointes)

16 11 : Solferino – La Société Sorelh'Landes invite la SEPANSO à participer à la présentation aux élus de la C.C. Cœur de Haute Lande le lundi 20 novembre 2023 au Relai impérial de la Serre. A l'invitation est jointe une présentation Powerpoint (24 slides). La SEPANSO qui ne sera pas en mesure d'être représentée rappelle son opposition aux défrichements...

16 11 : SAGE Nappes profondes – La SEPANSO a appris que la Commission Planification du Comité de Bassin Adour Garonne a délibéré hier à ce sujet. Le périmètre de ce SAGE Eaux souterraines de Gascogne a été approuvé à l'unanimité. Les acteurs de l'Institution Adour qui ont réalisé les travaux de préfiguration peuvent être satisfaits. Nous le sommes également et nous avons rappelé à la préfète que nous souhaitons participer à la Commission Locale de l'Eau.

17 11 : Lit & Mixe – Permis modificatif du permis pour la construction de 54 logements sur un secteur humide.

17 11 : Vieux Boucau – La SEPANSO écrit à la préfète au sujet de la limite de salure dans l'estuaire. Des rumeurs circulent que des élus voudraient reculer cette limite pour pouvoir réaliser des aménagements sur la rive gauche.

17 11 : Estang – Comité de Pilotage du site Natura 2000 du Réseau hydrographique du Midou et du Ludon – SEPANSO excusée

18 11 : Capbreton – Manifestation Stop THT – Georges Cingal a porté la parole de la SEPANSO impliquée dans le recours au Conseil d'Etat contre la déclaration d'utilité publique et contre les arrêtés préfectoraux. La SEPANSO soutient Landes Aquitaine Environnement, créée pour rassembler les opposants au projet.

Le nombre de manifestants et d'associations sur l'accès à la plage des Océanides était vraiment impressionnant.



20 11 : Orx – Dossier 2002351-3 (obligation d'évaluer l'effet des activités de chasse en périphérie immédiate d'une zone de protection spéciale – articles L.414-1 et L.414-4 du Code de l'environnement) – Le tribunal administratif communique à la SEPANSO le mémoire présenté par Me Crecent pour DMA et Rewild (5 pages) et l'ordonnance de clôture d'instruction (31/12/2023).

20 11 : Biscarrosse – l'attention de la SEPANSO est attirée sur une situation anormale qui impacte l'environnement.

20 11 : Pouillon – Dossier 2201994 (antenne relais)- Le Tribunal administratif communique copie du mémoire présenté par Denis Lesluyes (2 pages + 4 pièces jointes)

20 11 : Lit & Mixe – La SEPANSO prend connaissance du permis modificatif accordé le 6 novembre par le maire à SCCV MICSE (M. Pacal Sagardia) pour la construction de 54 logements répartis en 8 bâtiments.

20 11 : Ygos Saint-Saturnin (suivi dossier Solarezo) – Échanges avec notre avocat

21 11 : Bias – La préfecture répond à notre courrier en date du 20 septembre. Apparemment la DDTM n'a pas reçu la délibération contestée par la SEPANSO.

21 11 : Bordeaux – Conférence de restitution du programme Stygofaune : trois ans d'exploration d'une faune méconnue en Nouvelle Aquitaine – Présentations SEPANSO et partenaires

21 11 : Mont de Marsan – Comité départemental des aires protégées – Point d'étape sur la déclinaison de la Stratégie nationale des aires protégées et la mise en œuvre du Plan d'action territoriales – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

22 11 : Saint-Sever – Sud-Ouest publie un long article : «... Ils ne veulent pas de panneaux photovoltaïques sous leurs fenêtres » - L'article d'Odile Faure se termine ainsi : « **La Sepanso s'invite dans la contestation** Le 18 octobre, la fédération Sepanso a écrit à la préfète des Landes, Françoise Tahéri, ainsi qu'à la commissaire enquêtrice Christine Barroso et à la présidente du tribunal administratif de Pau pour demander « le retrait » de l'enquête publique. Son président, Georges Cingal, a listé neuf points qui ne lui semblaient pas conformes à une bonne instruction du dossier dont le non-respect « de la zone de recul » par rapport au PLU, le non-respect du nouveau règlement interdépartemental concernant la protection contre les risques incendies feux de forêt, etc. » - <https://www.sudouest.fr/landes/saint-sever/a-saint-sever-ils-ne-veulent-pas-de-panneaux-photovoltaïques-sous-leurs-fenêtres-17413567.php> - A ce jour nous n'avons pas reçu de réponse à ces courriers.

22 11 : Bias – Modification simplifiée du PLU - La commune transmet la délibération du Conseil municipal en date du 20 octobre 2023 –

Le bilan et ses annexes en consultant le lien suivant : <https://www.bias40.fr/Mairie/PLU/Modification-simplifiee-n-1-du-PLU/Procedure>

23 11 : Mimizan – Le Procureur du Tribunal judiciaire décide de ne pas engager des poursuites pénales suite à la plainte déposée par la SEPANSO le 08 août 2023 ; il estime « *que des poursuites pénales seraient non proportionnées ou inadaptées au regard du préjudice causé par l'infraction révélée. Une action civile peut toutefois être engagée pour obtenir des dommages et intérêts...* »

23 11 : Sabres – Conférence Forêts organisée par Canopée et FNE : « *Comment nos élus locaux peuvent-ils protéger les forêts ?* »

- Une motion sur la protection des feuillus a été votée par la communauté de communes Coeur Haute Lande (26 communes). Quelle est sa portée et ses limites ?

- Quels sont les leviers d'action dont disposent les communes pour protéger leurs forêts de feuillus des coupes rases ? Ont-elles des pouvoirs ? De quels outils disposent-elles ?

Georges Cingal a rappelé l'accord passé entre la SEPANSO et la commune d'Heugas pour protéger une zone de nidification d'ardéidés et de rapaces (pas de coupe)

24 11 : Moliets – rencontre DDTM//SEPANSO sur les limites géographiques de la RNN du Courant d'Huchet – Georges Cingal, Danièle Combourieu et Jean-Luc Saint-Pic ont représenté la SEPANSO.

24 11 : Bordeaux – Journée nationale Eau (SEPANSO, rue de Tauzia) – FNE-NA invite les militants des associations de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie – G. Cingal excusé

24 11 : Cagnotte – Me Aude Hermans, huissier à Peyrehorade, remet copie du jugement du Tribunal de Commerce de Dax en date du 10 octobre 2023 et réclame les frais alloués à la Société BL Conseils. Le président remet un chèque de 2086,30 euros à l'huissier en lui faisant observer que la SEPANSO N'avait pas encore été officiellement notifiée par le Tribunal de Commerce de Dax ; il a ajouté que la SEPANSO avait déjà fait appel de ce jugement.

26 11 : Saint-Vincent de Tyrosse – Enquête publique relative au Projet immobilier Voie Romaine - Rapport et conclusions (10 pages) de la commissaire enquêtrice – Avis favorable assorti de deux recommandations – Le défrichement doit donner lieu à une compensation (14 ha en Gironde) ; l'atteinte aux espèces végétales et animales sera compensée sur le site d'Abesse à Saint-Paul les Dax

27 11 : Saint-Sever – Enquête publique relative au permis de construire une centrale voltaïque au sol – Rapport et conclusions de la Commissaire enquêteur : Avis favorable assorti de deux réserves (prendre en compte le risque de feu de forêt + compléter les mesures de suivi de l'évaluation des impacts concernant les émissions sonores et électro-magnétiques conformément aux recommandations de la MRAE) et de sept recommandations (analyser l'impact du projet sur les conditions de sécurité routière, préciser le recul des pistes par rapport au fossé central, prévoir une mesure de réduction non conditionnelle de l'érosion des sols, préciser la composition de la haie, renforcer l'insertion paysagère sur l'ensemble du bassin visuel, intégrer l'entretien des haies dans le plan de gestion de la végétation, vérifier les erreurs ou imprécisions relevées).

27 11 : Sud-Ouest titre : « *La future voie verte entre Hagetmau et Mont-de-Marsan sur de bons rails* »
<https://www.sudouest.fr/landes/hagetmau/landes-la-future-voie-verte-entre-mont-de-marsan-et-hagetmau-est-sur-de-bons-rails-17600529.php>

Si le journaliste de Sud-Ouest n'a pas posé de question sur l'impact des travaux, des adhérents de la SEPANSO sont plus curieux ! Ils aimeraient savoir quelles études d'impact faune-flore ont été réalisées. La SEPANSO interroge le Service environnement du Conseil départemental.

27 11 : Commensacq – La SEPANSO interroge la préfète à propos de l'épandage de milliers de tonnes de sédiments extraits de ports girondins et demande l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CODERST



27 11 : Mont de Marsan – Commission nature au Conseil départemental – L'ordre du jour a été consacré à la labellisation de nouveaux sites et à la mise à l'étude de nouveaux sites de préemption – Georges Cingal a représenté la SEPANSO (notes de séance : 4 pages)

28 11 : Stratégie Nationale des Aires protégées – « *Biodiversité : une stratégie nationale en demi-teinte* ». Jean-Denis Renard (Sud-Ouest) écrit : « *La nouvelle feuille de route dévoilée hier vise à placer 10% du territoire sous 'protection forte' en 2030. Mais avec quelles garanties sur les résultats ?* » - Georges Cingal a été heureux de constater que notre ami Jean-David ABEL (Réseau Biodiversité de FNE), cité par le journaliste a fait la même analyse que lui Lors de la réunion organisée par la préfète le 21 novembre à Mont de Marsan : « *On a demandé explicitement à ce qu'elle fasse l'objet d'un décret, pour que ce texte soit opposable. En vain* ». Lorsque le gouvernement veut développer le nucléaire ou des énergies renouvelables, ça bouge vraiment !

28 11 : Moliets - Barrière entièrement arrachée dans la nuit de samedi à dimanche, ainsi que le panneau de réglementation RNN et le panneau Natura 2000 en bas de la descente – La SEPANSO écrit au procureur pour l'informer qu'elle souhaite se constituer partie civile si le ou les coupables sont identifiés.

28 11 : Liaison THT France-Espagne – Me Carbonnier, pour la fédération SEPANSO Landes et l'association Landes Aquitaine Environnement, adresse au Conseil d'État un recours (55 pages + 33 pièces jointes) contre l'arrêté du ministre de la transition énergétique du 22 septembre 2023, publié au Journal officiel du 29 septembre 2023, portant déclaration d'utilité publique, pour leur partie française, des travaux de création d'une double liaison électrique sous-marine et souterraine à 400 000 volts en courant continu CUBZENAIS-GATIKA 1 et 2 entre les futures stations de conversion de Cubzenais en France et Gatika en Espagne, pour l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne.

29 11 : Bruxelles – Notre amie Michèle Rivasi est décédée. Elle s'est épuisée à la tâche : REACh, glyphosate, aires protégées, ondes électromagnétiques... Nous avons fait connaissance lorsqu'elle a contribué à créer la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendants sur la radioactivité) en 1986 suite à la catastrophe nucléaire de Tchernobyl ; nous avons fourni des échantillons qui ont montré qu'il y avait eu des retombées jusque dans les Landes. Nous avons eu le plaisir d'échanger quand elle était députée (1997-2002) et surtout lorsqu'elle fut élue députée au Parlement européen en 2009 (depuis cette époque elle a toujours été à l'écoute de la SEPANSO). Nous espérons que d'autres prendront le relais pour contrer les lobbies si néfastes pour la santé et l'environnement.

29 11 : Tosse – Le président du Conseil départemental annonce l'abandon du projet de golf de Tosse qui était contesté par plusieurs associations, dont naturellement la SEPANSO. Évidemment la SEPANSO a publié un communiqué en concluant qu'elle attend de voir comment évolueront les documents d'urbanisme.

30 11 : Sanguinet – Zone d'accélération des énergies renouvelables – Consultation du public - la Fédération SEPANSO Landes marque son opposition à l'implantation de panneaux dans les zones NAF (naturelles, agricoles et forestières). Comme toujours nous rappelons que la résilience au changement climatique suppose la préservation de ces espaces. Donc si l'on veut développer des énergies renouvelables cela ne saurait se faire qu'en utilisant les zones déjà anthropisées.

Nota Bene : il faut impérativement avoir à l'esprit qu'il y a une obligation légale de débroussaillage qui diminue singulièrement le bilan carbone des installations photovoltaïques ; il faut aussi ne pas oublier que la production de bois suppose de conserver nos boisements si l'on ne veut pas mettre en difficulté les industries de transformation. En P.J. La position du SYSSO qui conforte la nôtre.

Lors de la réunion sur la Stratégie nationale des aires protégées organisée à Mont de Marsan le 21 novembre 2023 je n'ai pas manqué de faire observer à Mme la Préfète et à l'auditoire que le Ministère de la Transition Écologique est beaucoup plus actif sur la transition énergétique que sur la conservation de la biodiversité. La sagesse voudrait pourtant de ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Documents :

Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1217/2009 du Conseil en ce qui concerne la transformation du réseau d'information comptable agricole en un réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA)

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/PE-53-2023-INIT/fr/pdf>

Instruction concernant la mise en œuvre du décret n°2022-1486 du 28 novembre 2022 relatif à l'encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000 -

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45493>

Zéro Artificialisation Nette : Guide synthétique – 16 pages (27/11/2023)

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/guide-synthetique-zan>

